



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

s.C.41.765.18

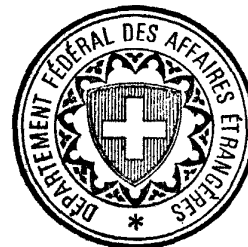
Notification
aux Etats ayant participé à la Conférence diplomatique
sur la compétence judiciaire en matière civile,
tenue à Lugano le 16 septembre 1988

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de remettre aux Etats ayant participé à la Conférence diplomatique sur la compétence judiciaire en matière civile les documents suivants :

- une copie certifiée conforme à l'original de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale faite à Lugano le 16 septembre 1988;
- une copie certifiée conforme à l'original de l'Acte final de la Conférence ayant adopté la convention;
- une liste des Etats ayant signé la convention à ce jour.

La présente notification est adressée aux Etats en application de l'article 68 de la convention.

Berne, le 27 février 1989



Annexes mentionnées